

15 AVRIL 2023



Edito :

Assemblée générale ordinaire du samedi 1 er avril 2023 à la Maison pour Tous du Petit-Charran à Valence

Chers Adhérents Familles, Personnes avec TSA et partenaires professionnels,

Exceptionnellement, nous avons choisi un samedi matin de façon à faciliter votre participation et celles plus particulièrement des familles. En fin d'assemblée générale, un temps dédié a été consacré à des échanges afin de mieux répondre à vos besoins et attentes.

Malgré le peu de participation des parents qui nous interrogent sur le long terme, plusieurs thèmes ont été abordés notamment :

- Le manque de scolarisation des enfants dans les IME et à l'école ordinaire. De même, le manque de formation des enseignants et des AESH et ATSEM est très significatif. L'idée de sensibiliser les écoles est un bon moyen pour ouvrir « les portes » de l'Éducation Nationale.

- Les manques concernant les adultes restent les plus criants et les plus alarmants. Après un diagnostic d'autisme, une personne adulte ne sait pas vers qui se tourner pour obtenir un soutien et des ressources adaptés à sa situation. Il y a un risque au niveau de leur santé avec des ruptures de parcours dont les conséquences sont graves. Deux projets sont retenus et feront l'objet de consultations auprès des personnes concernées.



Edito :

· Hélas la même question reste posée depuis trop longtemps sur des structures adaptées pour des jeunes adultes et adultes sous mesure Creton toujours en IME. Notre association qui n'a de cesse de relayer ce problème continue sa recherche de solutions soit au niveau de structures existantes ou en créant des partenariats afin de proposer des lieux de vie respectueux des personnes et adaptés à leur situation.

Je tiens à remercier chaleureusement Mme Adeline BATILLIOT de la Ferme d'Adelpie, partenaire professionnelle de notre association et les professionnels de la plateforme de répit de la Drôme qui se sont mobilisés pour encadrer les enfants et leur permettre de découvrir la médiation animale. Mes remerciements vont à notre équipe de direction de l'association qui n'a pas ménagé ses efforts en 2022, à nos partenaires professionnels et formateurs.

Notre Conseil d'Administration va poursuivre sa réflexion afin que les familles soient plus représentées lors de nos futures assemblées générales car pour être une association il faut faire liens et nous avons besoin de ce temps d'échanges pour avancer dans la bonne direction.

Votre présidente

Bienvenue

À Mme Sophie BAVEYE, membre parent qui va seconder notre trésorière et être un appui administratif supplémentaire très apprécié pour la gestion de notre association

On y sera . . .

à la Conférence sur l'avancée des connaissances sur l'autisme et autres troubles envahissants du développement

Le 3 mai 2023

Animée par Gwendoline GIRODIN,
psychologue et formatrice pour le centre de Ressources Autisme Rhône-
Alpes

Le 3 mai 2023 de 9 heures à 16 heures 30
salle Saint Martin
Montélimar,

PaDA et Agir pour l'autisme, proposent une conférence sur le thème :
L'avancée des connaissances sur l'autisme et autres troubles
envahissants du développement

Programme : Au regard des préconisations de la HAS, les points suivants
seront abordés :

- Définition et description de l'autisme.
- Epidémiologie
- Fonctionnement des personnes avec autisme
- Pathologies associées
- Démarche diagnostique
- Orientation des personnes
- Interventions recommandées
- Lieux ressources régionaux et locaux

Cette formation s'adresse à tous, elle est gratuite

Inscription obligatoire à secrtaire.planeteautisme@gmail.com
avant le 30 avril

On y sera . . .

à l'Agora : Changer le regard pour mieux comprendre et accompagner

Le 22 mai 2023

Animée par Anne Crémer
autiste et intervenante psychoéducative/psychosociale et psychopédagogique

Le 22 mai 2023 de 18 heures à 20 heures,
salle La Chapelle, rue Saint Joseph
Le Cheylard

Avec le soutien de la municipalité du Cheylard, nous vous proposons une Agora sur le thème « L'Autisme vécu de l'intérieur "Changer le regard pour mieux comprendre et accompagner" », l'autisme en images et en métaphores. »
Par Anne Crémer autiste et intervenante psychoéducative/psychosociale et psychopédagogique.

« Alors que les non-autistes parlent de communication, de socialisation et d'intérêts restreints, ainsi que de comportements stéréotypés, voire de problèmes de modulation sensorielle. Les autistes évoquent plutôt des particularités de la perception et du traitement de l'information et des émotions. Les neurotypiques décrivent l'autisme à partir de « problèmes » qu'ils comparent au fonctionnement de leur propre cerveau, qui est vu comme normatif; les autistes, eux, décrivent l'autisme comme un fonctionnement tout court, le leur. »
Extrait de "L'autisme expliqué au non autistes"
B. Harrisson et L. Saint Charles.

Cette Agora est gratuite.
Inscription souhaitée à secretaire.planeteautisme@gmail.com

**Lundi 22 mai 2023
de 18h à 20h, Le Cheylard**

Conférence gratuite :

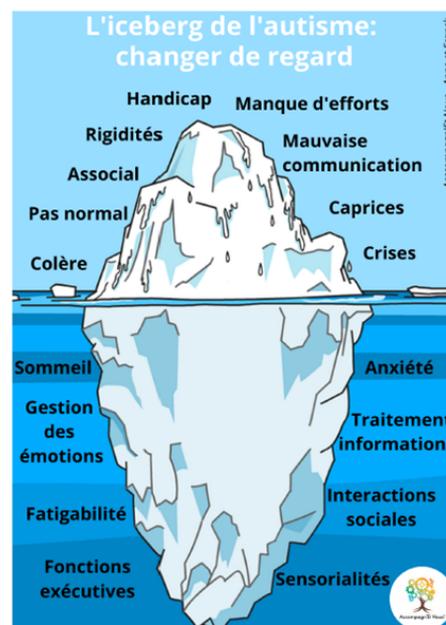
L'autisme vécu de l'intérieur

« Changer de regard
pour mieux comprendre
et mieux accompagner »

← Par Anne Crémer, thérapeute spécialisée
et elle-même autiste

← Où: salle La Chapelle,
rue Saint Joseph au Cheylard

← Inscription souhaitée à :
secretaire.planeteautisme@gmail.com



Je l'ai lu pour vous

par Véronique Ceresoli

“ Je vous retrouve tous les mois pour une rubrique intitulée « Je l'ai lu pour vous ». Tous les mois je vous présente un livre en rapport avec l'autisme. Je vous en fais un résumé et vous donne mes impressions bonnes ou mauvaises. ”

Ce livre s'intitule :

« Le consentement Principe d'accompagnement de l'enfant en situation de handicap »

Écrit par Isabelle POIROT-JAROT

Le Consentement : Savez-vous ce que c'est exactement et l'appliquez-vous pour votre enfant, ou adulte, handicapé ?

Une fois n'est pas coutume, je vais me servir d'extraits du livre pour ma rubrique.

Son titre : « Le consentement Principe d'accompagnement de l'enfant en situation de handicap » d'Isabelle, Poirot-Jarot diffusion : Sofedis.

A travers l'histoire d'une famille dont un des enfants est en situation d'handicap moteur, l'auteure interroge la place des parents, de la famille et des soignants dans l'évolution de tout enfant vers son autonomie.

Le consentement est au cœur de l'ouvrage

Une définition précise pour chaque mot :

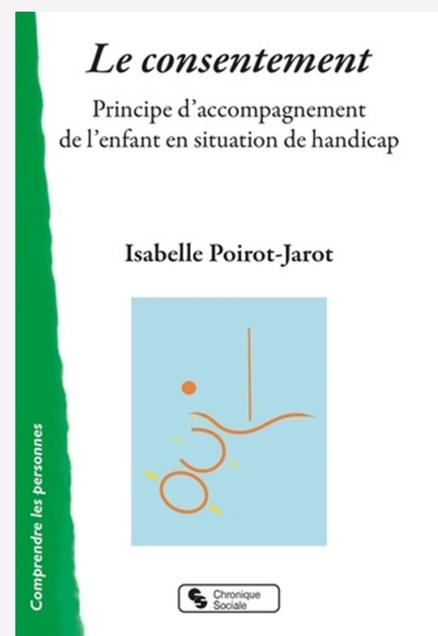
- Indépendance : « Je vais seul, je ne dépends de personne. »
- Autonomie : « Je sais où je vais, même si je ne peux y aller seul. »
- Autodéterminations : « Je sais où je vais, même si je ne peux y aller seul, et je choisis qui m'accompagne.

L'annonce du handicap provoqué par la déficience est floue. Elle est floue –premièrement : car elle dépend d'une multitude de facteurs que l'on ne maîtrise pas

- deuxièmement : car le handicap dépendra des adaptations qui seront mises en place.

La déficience du langage, va entraîner des incapacités qui peuvent être très variées.

Je parlerai de l'information de la contrainte et de la place du refus.



Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :

secrtaire.planetautisme@gmail.com

Je l'ai lu pour vous

par Véronique Ceresoli

*Premier obstacle, une absence d'informations ou une information erronée.

Consentir vient du mot latin consentire : con/avec et sentir/percevoir, comprendre. On peut consentir sans comprendre.

Quel que soit ce qui doit être compris, avant même de se lancer.

Dans les explications, une question est incontournable : quelle capacité de communication et de raisonnement a la personne qui est amenée à consentir ?

Puis-je m'adapter à son niveau de connaissances et de compréhension ?

Si cela pose problème, les possibilités pour passer cette première barrière sont multiples et fonction de chaque cas : l'interprète, dessin, plaquette, photos, etc.,

Dans le cas d'une personne qui n'a pas accès à la compréhension, malgré toutes les adaptations possibles, afin de respecter au mieux son autonomie, on s'adresse à quelqu'un de son entourage.

Ce quelqu'un n'est pas n'importe qui. Il doit être choisi et désigné par la personne amenée à consentir. Il doit bien la connaître, être capable de comprendre les enjeux du choix à faire, et enfin bien entendu, cette personne se doit d'être inconditionnellement à la recherche des intérêts de la personne qui lui fait confiance.

Il existe une seule situation pour laquelle l'information n'est pas une priorité absolue : si la personne à qui on demande son consentement, refuse explicitement, l'information.

*Deuxième obstacle, la contrainte.

La contrainte qui oblige une personne à dire, oui, sans être en accord avec elle-même, peut être physique et ou morale.

La contrainte physique est assez visible et repérable.

L'autorisation doit être recherchée systématiquement, car elle peut être tue par la honte.

La contrainte morale est beaucoup plus insidieuse, se traduisant :

-le plus souvent par un chantage affectif : « si tu ne fais pas ce choix, je renie l'autre alliance »,

-elle est parfois plus douce, mais cependant, tout aussi discutable, par exemple « fais-le pour moi ».

-L'expert qui livre l'information peut, sans le vouloir vraiment, exercer une contrainte sur la personne dont il cherche le consentement, quand il donne son avis personnel, « moi à votre place... » Il s'agit d'une contrainte d'autorité.

D'un côté, si l'expert compatissant soit-il, ne peut pas se mettre à la place de celui qui doit consentir.

Que connaît-il de l'histoire, des valeurs, de l'attente de son patient, en dehors des projections, qui peut en faire un rapport à sa propre vie ?

Et un autre côté. Le patient peut-il aussi facilement contredire un docteur, un professeur, l'expert ?

De plus, si cette contrainte « d'autorité » est plus franche : « il faut le faire, vous n'avez pas le choix ! »

Alors, un sentiment de perte de liberté peut s'instaurer et par réactance (notion que nous retrouverez en lisant le livre) par réactance donc, la personne va vers un choix inverse de celui qui lui semble imposé, plutôt qu'un choix en accord avec elle-même.

Je l'ai lu pour vous

par Véronique Ceresoli

***Troisième obstacle et pas des moindres : l'absence de place donnée au refus**

C'est la racine de la démarche de consentement. Rappelez-vous la définition : le consentement est un oui, mais un oui, uniquement à soi-même...

Le consentement est d'abord un accord avec soi-même, et donc une possibilité de refuser la proposition de l'autre.

Car le consentement se donne. Ou pas. Et si aucune place n'est donnée à cette possibilité de refuser, le médecin ne pourra en aucun cas affirmer que la personne lui a donné son consentement.

Il pourra seulement dire qu'elle a suivi sa proposition.

Enfin le manque de temps fait partie des contraintes.

Il convient de laisser le temps aux patients de sortir de l'émotion, de s'apaiser pour mûrir sa réflexion et prendre une décision raisonnable, en accord avec ses valeurs idéologiques.

Ce n'est pas fini. Nous n'avons pas encore la certitude d'un consentement.

Les obstacles ont été levés certes, mais il reste une dernière étape pour obtenir un « vrai » consentement : la personne qui consent doit être en accord avec elle-même.

Si l'ado né en situation de handicap, parvient à dire, non, à refuser la trajectoire imposée par ses parents, bien qu'il ait toujours appris à tout accepter depuis sa naissance, s'il parvient à faire un choix pour lui-même, différent de celui de ses parents, alors les parents, n'auront plus un « Pantin » à faire marcher à tout prix, mais ils seront devant un adolescent qui découvre son libre arbitre.

Et s'ils acceptent de laisser leurs enfants, gagner en autonomie, même aux dépens de son indépendance, en écoutant ses refus, et en cherchant avec lui, le chemin de ses métapréférences, peut-être pourront-ils reprendre un vrai travail psychique de deuil, et accepter que leurs enfants ne marchent pas comme ils auraient souhaité, utilise un fauteuil roulant ou autres, régulièrement, se lance dans un projet professionnel bien différent de celui qu'ils avaient projeté pour lui . Et il faut bien le dire, s'ils ont « tout fait » pour que leur enfant accède à la trajectoire imaginaire et solide, aussi bien dans la médecine traditionnelle que celle alternative, ce sera peut-être plus facile pour eux, car ils n'auront pas la culpabilité d'avoir peut-être « abandonné », leur enfant à son « triste sort »

Ils ont fait de leur mieux, selon leur métapréférence à eux, non selon celles des soignants.

Mon avis :

Avant de lire ce livre je ne me rendais pas vraiment compte que le consentement était si important. On demande tous l'avis, mais attendons nous vraiment la réponse de la personne concernée ?

Ce livre m'a fait comprendre l'importance du vrai consentement de la personne, son oui pour lui et pas pour faire plaisir à sa famille ou aux soignants.

C'est un petit livre de 130 pages je l'ai trouvé de plus en plus intéressant au fur et à mesure de sa lecture.

Apprenez et Prenez plaisir à lire ce livre « Le consentement Principe d'accompagnement de l'enfant en situation de handicap » d'Isabelle, Poirot-Jarot diffusion : Sofedis.

Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :

secetaire.planeteautisme@gmail.com

Nouvelles d'Éduc' Ardèche

Les prochaines Rencontres autisme auront lieu très prochainement :

Samedi 25 mars à la Maison enfance jeunesse à Lablachère.

Samedi 29 avril au Centre social le Palabre à Aubenas.

De 10h à 12h, accès libre et gratuit.

Ouvert à toutes et tous : parents accompagnés ou non de leurs enfants, professionnels, personnes avec autisme...

Vous pouvez nous faire part de votre venue par retour de mail.

(educardeche@yahoo.fr)

L'adhésion à l'association est bienvenue mais non obligatoire.

A très bientôt !

Éduc'Ardèche, association loi 1901.

Soutien aux familles concernées par l'Autisme en Ardèche Méridionale

Invitation



La chorale de la Gervanne vous accueillera en concert dans le cadre de la journée mondiale de sensibilisation à l'Autisme*

**le DIMANCHE 23 AVRIL 2023 à 15 h,
au temple de CREST**

Au profit de l'association Planète autisme ;

Venez nombreux les encourager, libre participation ...

*La Journée mondiale de l'autisme est une journée internationale organisée chaque année depuis le 18 décembre 2007. La 1^{ère} journée mondiale de l'autisme a eu lieu le 2 avril 2008

Dans le cadre de la journée mondiale de l'autisme



La Chorale de la Gervanne

*vous proposent un programme
de chansons tirées de la variété française*

**Dimanche 23 avril 2023 à 15h
au Temple de Crest**

Entrée : libre participation au profit de Planète Autisme Drôme Ardèche.

Nous remercions les enseignes ci-dessous pour leur aide à la réalisation de ce concert :



La chorale de la Gervanne , formée en 1994 , compte un effectif de 44 choristes, venus des communes de la vallée de la Gervanne et du val de Drôme ; le siège est à Beaufort / Gervanne . Depuis 2010, la chorale est dirigée par Claude GRIMAUD qui harmonise avec talent l'accompagnement des chansons : Un répertoire composé de chansons de la variété française d'hier et d'aujourd'hui.

Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :

secretaire.planetautisme@gmail.com

Savoir rouler à vélo, à Montélimar,

par le CDSA 26127

à compter du 26 avril 2023 un cycle de Savoir Rouler à Vélo Adapté
les mercredis de 14h30 à 15h30
au gymnase Margerie pour les jeunes de 8 à 21 ans.

Durant ce cycle de 10 séances, l'apprentissage sera concentré sur le
"Savoir Pédaler" (acquérir un bon équilibre, apprendre à conduire et
piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.)

Le cycle se tiendra jusqu'au mercredi 5 juillet.

Merci de fournir le vélo adapté à la taille du jeune. Il sera possible de
les garder sur place le temps du cycle

A noter :

- Les places sont limitées à 10 personnes
- La réservation peut se faire par mail ou téléphone (07.66.62.54.55 ou à l'adresse mail suivante : recreation.apa@gmail.com)
- Dossier d'inscription à envoyer par mail ou à donner sur place à l'intervenante Sport Adapté.



**SAVOIR ROULER
À VÉLO ADAPTÉ**

bloc 1 : savoir pédaler

Cycle de 10 séances d'une heure
Apprentissage de l'autonomie et de
la sécurité à vélo.

ENFANTS- ADULTES
En situation de handicap mental
et/ou psychique et/ou TSA

LES MERCREDIS DE 14H30 À 15H30
Du 26/04/23 au 05/07/23

Chemin de la Resse
26200 Montélimar

Céline LELIEVRE
Intervenante Sport Adapté
07 66 62 54 55
recreation.apa@gmail.com

LE CDSA 26-07

Logo: Fédération Française du Sport Adapté Drôme - Ardèche



**SAVOIR ROULER
à vélo**

bloc 1 : savoir pédaler

À PROPOS DES ACTIVITES
Ateliers sportifs et ludiques adaptés aux capacités
de chacun afin d'acquérir un bon équilibre et
d'apprendre à piloter correctement son vélo
(pédaler, tourner et freiner).
Encadrés par une professionnelle diplômée en
Activité Physique Adaptée.

10 séances d'une heure
Les Mercredis de 14h30 à 15h30
Du 26 Avril au 05 Juillet 2023

QUAND ?

OU ? Gymnase Margerie
Chemin de la Resse
26200 Montélimar

TARIF ?

Amener son propre vélo
(possibilité de garde sur place durant le cycle)

Casque Obligatoire

Licence Sport Adapté obligatoire
(nous contacter si nécessaire)
+ Frais d'inscription : 40€

Inscription OBLIGATOIRE

Céline LELIEVRE
07 66 62 54 55
recreation.apa@gmail.com

Logo: Fédération Française du Sport Adapté Drôme - Ardèche

- Les conditions de participation à cette activité sont les suivantes :
- La licence FFSA 2022-2023 est obligatoire (N'hésitez pas à nous contacter si nécessaire) – Document : Formulaire demande de licence individuelle FFSA à remplir le cas échéant)
- Le certificat médical est obligatoire – Document : Certificat médical FFSA 2022 – 2023
- Le certificat d'éligibilité est demandé, si le participant n'est pas accueilli dans un établissement spécialisé – Document : Certificat d'éligibilité FFSA
- Les frais d'inscription sont de 40€ par participant – Document : Demande de licence CDSA 26 07 (si le participant possède déjà une licence Sport Adapté, seule une participation de 40 euros sera demandée)
- Si vous n'êtes pas dans le secteur géographique de Montélimar, mais que ce type de projet vous intéresse, n'hésitez pas à nous le faire savoir auprès de Célia Laniel – celia.laniel@cdsa2607.fr

Bien sportivement

Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :

secretaire.planeteautisme@gmail.com

Le comité de pilotage des états généraux des maltraitances prépare la concertation

Publié le 20/03/23 – 16h42

Il faudra attendre le 1er avril pour connaître les questions proposées à la concertation dans le cadre des états généraux des maltraitances. Associations, collectifs et organisations auront alors deux mois pour déposer leurs contributions.

Comme convenu le 6 mars au lancement officiel des états généraux des maltraitances, la méthodologie de concertation (permettant à la société civile et aux parties prenantes d'apporter leurs contributions) est précisée lors de webinaires de présentation et d'échange. Le premier s'est déroulé ce 17 mars. Les suivants sont programmés les 21, 27 et 30 mars.

Le comité interministériel du handicap relève également que la trajectoire de la CNSA prévoit plus de 70 millions d'euros pour le financement de ces dispositifs à horizon 2025. Pour rappel, l'État prend en charge 80% des dossiers ayant été déposés avant le 1er janvier 2023. Cette participation passera à 65% pour tous les habitats dont la convention a été contractualisée entre 2023 et 2024 et à 50% au-delà (lire notre article). Le comité interministériel se met dans la continuité du conseil national de la refondation pour le logement, soulignant que "l'année 2023 sera l'occasion de créer des habitats inclusifs très sociaux [par le truchement des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI)] au bénéfice des personnes âgées ou handicapées les plus modestes."

Bientôt une FAQ

La démarche dont Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, a déjà dévoilé quelques pans, se finalise encore (lire nos articles ici et là). Dans le diaporama méthodologique du Gouvernement, il est ainsi indiqué que "les questions de la concertation seront disponibles le 1er avril prochain, de même qu'une foire aux questions (FAQ) qui sera élaborée à partir de toutes les questions récurrentes". C'est en effet le comité de pilotage qui est chargé d'arrêter les grands axes de cette consultation.

Les dix membres du comité

Le comité de pilotage des états généraux des maltraitances se compose d'experts divers :

- [Alice Casagrande](#), conseillère chargée de la lutte contre la maltraitance auprès du ministre des solidarités
- [Louisa Chouli](#), conseillère lutte contre les maltraitances ;
- [Annie Vidal](#), députée (Renaissance, Seine-Maritime) ;
- [Bernard Bonne](#), sénateur (LR, Loire) ;
- [Audrey Richard-Ferroudji](#), consultante, membre de la Commission nationale du débat public ;
- [Sylvain Denis](#), membre du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge ;
- [Danièle Langlois](#), présidente de l'association Autisme France et membre du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) ;
- [Guy Petta et Florence Viale](#), représentants du Conseil national des personnes accueillies ;
- [Gabrielle Chouin](#), formatrice et intervenante dans les structures de formation en protection de l'enfance.

Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :

secretaire.planetautisme@gmail.com

Mais il est déjà admis que la concertation sera ouverte à "toute association, collectif, organisation, qui accompagne des personnes, forme des étudiants, renseigne des familles, défend des droits... juridiquement constitué ou non" jusqu'au 1er juin. Autre précision, les "états généraux ne recueillent pas de propositions ni témoignages individuels mais des propositions collectives". Si l'ensemble des travaux liés à la démarche (avis des instances saisies, propositions interministérielles des deux groupes de travail, analyse du comité de pilotage) est programmé sur cinq mois, le recueil des contributions ne devrait donc prendre que deux mois.

Des limites aux contributions

D'ores et déjà, quelques orientations possibles et principes de base sont actés par le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées qui les souligne dans son diaporama. Ainsi les documents envoyés ne devront pas porter sur les violences envers les professionnels, le harcèlement au travail ou le champ des établissements de santé. Sur ces sujets sensibles, le ministère suggère d'adresser les demandes ou propositions à Agnès Firmin-Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé pour les deux premières problématiques et pour la dernière de viser plutôt la Haute Autorité de santé à la conférence nationale de santé.

En guise d'exemple, trois questionnements possibles sont évoqués. Quelles mesures développer (en priorité) pour lutter contre la maltraitance des publics adultes en situation de vulnérabilité (handicap, âge, pauvreté) ? Comment peut-on surmonter la peur des représailles ? Ou encore comment susciter la participation à la prévention de la maltraitance ? Il s'agit de questions de départ qui pourront faire l'objet de contributions réalisées dans le cadre de réunions dédiées ou de consultations de réseaux.

Repérage précoce des maltraitances domicile et ville

Sur son réseau LinkedIn, Alice Casagrande, conseillère chargée de la lutte contre la maltraitance au cabinet de Jean-Christophe Combe, annonce que le groupe de travail dédié au repérage précoce des maltraitances à domicile et en ville lancera ses réflexions ce 21 mars. Il est prévu que ce groupe se réunisse au total quatre fois avec une dernière réunion prévue mi-juin. L'autre groupe sur la sécurité des seniors et la prévention a pris un tout petit peu d'avance en se retrouvant dès le 15 mars. Lui aussi a prévu quatre séances dont une dernière programmée le 12 juin.

Par ailleurs, Alice Casagrande signale qu'une matinée du conseil national de refondation consacré au bien vieillir à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 22 mars va porter sur les maltraitances et violences. "Nous parlerons de ces sujets difficiles avec les personnes âgées, les familles, les bénévoles et les professionnels : il s'agira de droits et libertés en établissement, d'isolement social, de lanceurs d'alerte et de prévention", écrit Alice Casagrande.

Lydie Watremetz

Impacts de la réforme de l'évaluation

Dans un courrier interassociatif, vingt-sept acteurs de la solidarité s'inquiètent de l'impact financier de la réforme de l'évaluation sur les budgets des établissements et services médico-sociaux. Ils souhaitent que celui-ci soit compensé.

Dans un courrier commun, vingt-sept acteurs du champ privé non lucratif de la solidarité alertent sur le poids que les nouvelles modalités d'évaluation risquent de faire peser sur les équilibres économiques des établissements et services médico-sociaux. En effet, si les gestionnaires partagent l'ambition de la réforme "pour améliorer la qualité des rapports remis aux autorités de contrôle et renforcer plus généralement la démarche qualité" des structures, ils s'inquiètent de la manière dont cette réforme sera financée. Pour l'heure, il n'existe pas de mécanismes de compensation de ces surcoûts. Lors des discussions autour du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2023, un amendement avait été adopté afin de pouvoir intégrer ces charges aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, mais il n'a pas été retenu par l'exécutif. C'est également le cas concernant la possibilité de mobiliser des crédits non renouvelables.

Or les coûts de cette réforme sont à la fois directs et indirects. Tout d'abord, "la restructuration du marché des organismes évaluateurs implique un coût moyen plus élevé". Est en cause le système de double accréditation des structures d'évaluation par le Comité français d'accréditation (Cofrac) et la Haute Autorité de santé (HAS). Par ailleurs, ces procédures requièrent une mobilisation plus importante des professionnels et ont lieu plus régulièrement. Les cosignataires craignent que "sans mesures de compensation, les établissements et services médico-sociaux seront dans l'obligation d'assumer des frais supplémentaires, au détriment d'autres postes de dépenses".

Edoxie Allier

Liens et documents associés

Le courrier [PDF]

Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :

secretaire.planeteautisme@gmail.com

Le Collectif autisme réclame des mesures urgentes pour les plus fragiles

Publié le 03/04/23 – 15h10

Alors que la nouvelle stratégie nationale est en cours d'écriture, huit associations réunies dans le Collectif autisme rappellent leurs priorités : observatoire des besoins, intervention précoce, plan d'urgence pour les adultes les plus fragiles...

À l'occasion de la journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme le 2 avril, le Collectif autisme* rappelle au Gouvernement ses priorités. "En France des dizaines de milliers d'enfants, d'adolescents et d'adultes autistes restent sans solution, exilés, sans intervention recommandée, aux portes des écoles, des collèges et des lycées, au domicile et à charge de leur famille, etc. Malgré trois plans Autisme successifs qui ont permis des avancées, les réponses apportées restent encore très loin des besoins", écrivent les associations dans un communiqué.

Si la stratégie autisme au sein des troubles du neurodéveloppement (TND) a permis d'inscrire fermement le trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans le champ des TND, de montrer la superposition fréquente des troubles et de mettre en évidence l'intérêt de la recherche, elle a cependant "largement oublié les réponses concrètes à apporter aux besoins spécifiques des personnes TSA, qui ne sont pas ceux ni quantitativement ni qualitativement des autres personnes avec un autre TND". Balayant l'image d'Épinal des petits génies auxquels la société a du mal à s'adapter, le collectif rappelle que nombre de personnes ont besoin d'un accompagnement 24h/24, dont elles ne bénéficient pas encore en France.

Le collectif exige :

- Une étude épidémiologique ou un observatoire des besoins ;
- Le développement des services d'interventions précoces ;
- La fin du reste à charge pour les familles lorsqu'elles mettent en place un accompagnement éducatif en libéral ;
- Une école ouverte, accueillante qui soutient la scolarité des enfants TSA à plein temps ;
- Un plan d'urgence pour les adultes les plus fragiles avec le financement immédiat de services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, de foyers d'accueil médicalisé et de maisons d'accueil et spécialisées ;
- Le déploiement de solutions innovantes comme l'habitat social et partagé ou les services à la personne pour tous, avec les financements adaptés aux personnes les plus dépendantes ;
- Des professionnels bien formés dans les établissements et services qui accueillent des adultes autistes, ce qui signifie avoir des budgets dédiés et pouvoir valoriser les professionnels compétents.
- * Le Collectif autisme rassemble : Agir et vivre l'autisme, Asperger aide France, Autisme France, Autistes sans frontières, Alliance des associations pour les personnes Asperger ou autistes de haut niveau (4A), Pro aid autisme, Sésame autisme et l'Unapei.

Emmanuelle Deleplace

Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :

secrtaire.planetautisme@gmail.com

INFORMATION :

Les permanences matériathèque sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

29 Avril 2023

Café rencontres

à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30,
rue Henri Dunant à Valence)

Café-rencontre Asperger ados 10h-12h (places
disponibles) et 14h-16h (complet)

Sur inscription : valerieperiot@yahoo.fr

COMPLET

Les autistes de la Table ronde de 14h - 16h.
un premier contact par mail est souhaité :
cafe.rencontresasperger.valence@gmail.com

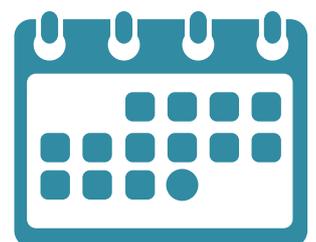
Café-rencontres adultes de 15h - 17h.
un premier contact par mail est souhaité :
cafe.rencontresasperger.valence@gmail.com

Café des proches de 14h-17h (places disponibles)
Pas d'inscription nécessaire

IMPORTANT!

Les futures dates pour les café rencontres sont les suivantes :

- Samedi 13 mai 2023
- Samedi 10 juin 2023



Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :

secrtaire.planeteautisme@gmail.com

COUP DE PROJECTEUR SUR NOS FORMATIONS

11 et 12 juillet 2023

Formation : Compréhension de l'autisme

Formatrice : Mme Gwendoline Girodin, psychologue du développement socio-cognitif.
Public : parents, professionnels du médico-social, de l'éducation, des loisirs ou de la culture.

121 et 22 septembre 2023

Formation : la communication avec ou peu de langage oral

Formatrices : Mme Constance Pinet, orthophoniste et formatrice. Public : parents d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de professionnels du médico-social avec des notions sur l'autisme

6 Octobre 2023

Communication avec ou peu de langage oral

Animée par Mme Constance Pinet, orthophoniste et formatrice. Public : parents d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de professionnels du médico-social avec des notions sur l'autisme. Communication et autisme, outils d'aide à la communication.

21 et 22 octobre :

Autisme et médiations musicales animée par M Pascal Viossat musicothérapeute et formateur. Public : professionnels du médico-social, de l'éducation, des loisirs et de la culture. A partir d'une découverte de la musicothérapie, ce stage permet d'étudier, d'expérimenter un ensemble d'outils et de méthodes adaptés à la mise en place et à l'animation d'ateliers à médiation musicale dans le domaine des troubles du spectre autistique.

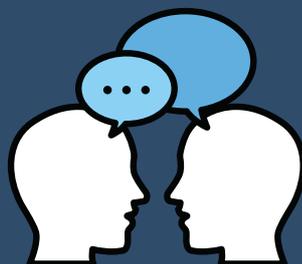
Qualiopi
processus certifié 
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Renseignements sur notre site sous la rubrique catalogue de formation 2023 et auprès de centredeformationpada@gmail.com

Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :

secretariat@pda.org



Vous avez trouvé Pada Blabla sur notre site ou par connaissance interposée, et vous souhaiteriez le recevoir par e-mail dès sa parution ?

Envoyez un mail à
secretaire.planeteautisme@gmail.com.

Inversement, vous pourrez choisir de vous désinscrire en suivant la même procédure.

Une info à publier ? Écrivez-nous !

Retrouvez-nous également sur planeteautisme-dromeardeche.fr et sur notre page Facebook !

